



# LA MALADIE DU RENARD...ET PARFOIS DE L'HOMME

---

## Renard, vous avez dit renard ?



Le **Renard roux** est un sympathique animal, très photogénique – merci à notre Observ'acteur *Olivier Hepiegne* pour ses superbes clichés pris au parc départemental de la Haute-Île et qui illustrent cet article ! –, dont la ruse et la malice ont été largement vantées dans les contes et légendes, depuis le Moyen-Âge. Pourtant, Goupil n'a

**pas toujours bonne réputation, notamment à cause des maladies dont il peut malgré lui être le vecteur.**

D'un autre côté, on se dit qu'on a bien peu d'occasions aujourd'hui de **croiser des renards dans les parcs départementaux**. Pourtant, **ils y sont bien présents**, car depuis une dizaine d'années, pas moins de **67 observations ont été effectuées** dans ces espaces remarquables, d'après les informations de la base de données départementale sur le patrimoine naturel de l'ODBU. Si l'on n'a pas la chance de l'apercevoir, c'est qu'il s'agit d'un **animal discret qui aime la tranquillité et profite souvent du crépuscule et de la nuit pour sortir**. Il est d'ailleurs aussi très présent en ville – **85 observations recensées dans les communes de la Seine-Saint-Denis** – où il se nourrit de nos déchets et vit dans les parcs urbains et les jardins. Le renard est **très discret et très opportuniste**, ce qui lui permet de s'installer un peu partout.



## Un risque invisible...

Si le renard est bien sympathique, **son parasite, un ver plat appartenant à la famille des taenidés** (le plus souvent *Echinococcus multilocularis*), **véritable responsable de l'échinococcose**, l'est beaucoup moins.

Il est libéré dans l'environnement *via* ses minuscules œufs qui se trouvent dans les excréments du renard et qui peuvent survivre plusieurs mois dans la nature et résister à des températures extrêmes avant de trouver un nouvel hôte. Moralité, **on – nous, les humains ! – peut attraper la maladie quand on ingère des cueillettes sauvages souillées** (baies, champignons, pissenlits...) et même en posant ses mains dans l'herbe ou les buissons et en les portant à la bouche ensuite sans les avoir préalablement lavées.

Dernier facteur de risque, **les chiens que l'on emmène en balade et les chats** (s'ils sont exposés dans les jardins par exemple) **peuvent aussi être porteurs de la maladie et la transmettre à leurs propriétaires**, en les léchant, ou bien par contact dans le pelage où peuvent se trouver les œufs.

## ...et des conséquences parfois graves



Que se passe-t-il quand les œufs du ver se retrouvent dans l'organisme ? En fait, il peut se passer plusieurs années entre la contamination et la manifestation **des symptômes de l'échinococcose, parfois très graves : fièvre, troubles digestifs et même tumeur au foie.**

Des **traitements médicaux antiparasitaires et chirurgicaux** sont alors prescrits pour enrayer la maladie, selon son étendue. Les cas restent heureusement rares, mais peuvent se développer quand le renard est présent **car de plus en plus d'entre eux sont diagnostiqués malades.**



## Pas de panique, on peut se protéger très simplement !

Le plus simple pour éviter tout problème, c'est **la prévention** et elle consiste en **quelques gestes simples et très efficaces** :

- Toujours penser à **bien se laver les mains** après une sortie dans les parcs et les espaces de nature. Cela vaut tout particulièrement pour les enfants, qui adorent toucher les feuillages et la terre lors de leurs jeux.
- **Vermifuger régulièrement les animaux de compagnie** (c'est bon pour eux de toute façon !), mais aussi de bien se laver les mains après les avoir toilettés, brossés ou caressés.
- Et si l'on est adepte des cueillettes en pleine nature, il faut **rincer abondamment sa récolte**, ou mieux, la faire cuire avant de la consommer. Mais pour rappel, dans les parcs départementaux, il est interdit de se livrer à quelque cueillette que ce soit – végétaux ou champignons – pour le bon équilibre de la nature, mais aussi, donc, pour sa propre santé !

Pour toute information, contacter l'ODBU :  
[odbu@seinesaintdenis.fr](mailto:odbu@seinesaintdenis.fr)